

Football/Renouvellement du bureau exécutif de la Fégafoot Pas d'unanimité autour des commissions

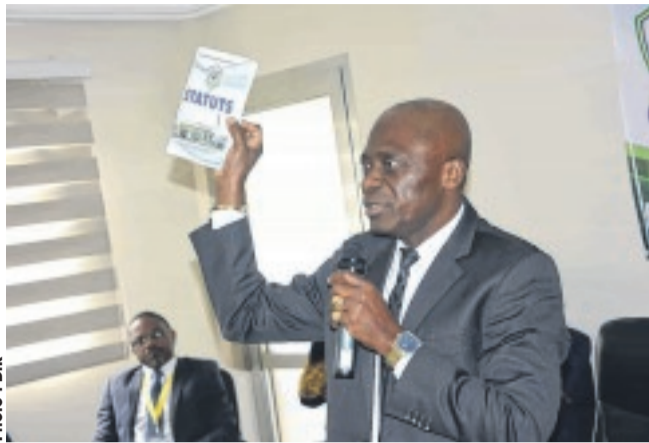


Photo : D.R

Pierre-Alain MOUNGUENGUI, qui brandit ici les statuts de la Fégafoot, a rappelé que le Congrès reste souverain.

James A. LOUNDOU
Libreville/Gabon

COMME il fallait s'y attendre, le congrès extraordinaire de la Fédération gabonaise de football (Fégafoot), convoqué samedi 10 mars dernier, dans la perspective du renouvellement du bureau exécutif de l'entité fédérale, ne pouvait accoucher d'une adhésion totale des votants, autour des deux commissions mises en place.

Les clubs (les quatorze de première division) ont, en effet, remis en cause le mode de désignation des membres et la composition de la commission électorale et de la commission de recours présentées par la Fégafoot. C'était lors des travaux où la présentation et l'installation des dites entités était l'unique point à l'ordre du jour, en présence des différents acteurs du scrutin du 31 mars prochain.

Parmi eux, les ligues et associations qui ont, pour leur part, avec dix-huit votes favorables, approuvé les commissions susmentionnées. Donnant une première indication de ce que pourrait être l'issue de l'assemblée générale électorale à venir.

«Le Congrès étant souverain, nous sommes satisfaits de ce que le bon sens, la sérénité et le fair-play ont prévalu dans la mise en place de la commission électorale et celle de recours qui vont gérer le renouvellement du bureau exécutif de la Fégafoot. Les candidats contestataires ont fini par déposer leurs dossiers de candidature. J'espère que les congressistes nous renouvelleront leur confiance, afin que nous allions au bout de notre mission », a déclaré, au sortir du colloque, Pierre-Alain MOUNGUENGUI, le président sortant de la Fégafoot et candidat à sa succession.

Pendant ce temps, les clubs continuaient de dénoncer le non-respect des dispositions statutaires de l'entité fédérale, avant d'envisager de se référer aux instances supérieures que sont la Caf et la Fifa. Afin d'éviter ce qu'ils considèrent comme « un putsch électoral en gestation et qui n'honorerait nullement le Gabon. »

«Notre mission est de mettre en place un système qui permettra un processus électoral équitable, transparent et crédible. Les délais étant courts, nous allons rapidement rendre dans les prochains jours le calendrier électoral», a promis Stéphane Mendene, le président de la commission électorale installé samedi dernier à Akanda.

Comme les responsables de clubs, le procureur adjoint au Tribunal de première instance de Libreville n'a pas moins relevé que la plupart des membres des commissions officiellement en place depuis deux jours n'ont pas souvent été sollicités dans le domaine sportif.

C'est dire que l'avenir du football gabonais va également dépendre de la contribution des juristes et magistrats mobilisés pour le rendez-vous capital du 31 mars 2018.

Composition des commissions

Commission électorale
Président : Stéphane Mendene

Vice-président : Landry Georges Mikala
Membres : Modeste Bekale Be Nguema, Armel Ulrich Joumas Banguébe, Jean Gaël Doumbeneny, Joseph Laetitia Ada Essono, Steeves Michaël Mbabiri Lindjombi

Suppléants : Confidence Mvono Efoua, Jean Aymar Mombo, Sylviane Adondang

Commission de recours
Président : Elie Nazaire Obiang Bekale



Photo : D.R

Président de la commission électorale, Stéphane Mendene promet un processus équitable et crédible.

Vice-président : Guy Martial Bouckalt Membre : Jean-Luc Ndongo



Photo : D.R

Les clubs ont rejeté le choix des commissions mises en place pour le scrutin du 31 mars prochain.

Suppléants : Joachim Aurélien Mihindou Mintsa Mi-Ondo, Anicet Moussirou.

PRIMATURE

AFFAIRES FONCIERES ET DOMAINE PUBLIC



COMMUNIQUE

Au terme du décret n°252/PR du 21 août 2017 consacrant le remaniement du Gouvernement, la matière foncière relève exclusivement du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, à travers une mise en œuvre et un suivi des politiques y relatives par son Ministre Délégué en charge des Affaires Foncières et du Domaine Public.

A cet effet, nous invitons tous les usagers détenant des attestations de réservation foncière délivrées après le 21 août 2017, à bien vouloir se rapprocher du cabinet du Ministre Délégué chargé des Affaires Foncières, sis au troisième étage de l'immeuble les Frangipaniens, pour une mise en conformité.

Tous les actes qui n'auront pas été soumis à cette procédure dans un délai d'un mois, pour compter de la date de publication du présent communiqué, ne donneront lieu à aucun examen par les services compétents et seront purement et simplement annulés.

Fait à Libreville, le 05 MARS 2018

Le Ministre Délégué auprès du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Chargé des Affaires Foncières et du Domaine Public,



Guy Maixent MAMIAKA.